

VILLE DE SAINTE FOY LA GRANDE

PASSEPORT

SUR RENDEZ-VOUS

Pièces justificatives à produire

2 photographies **récentes** 35MM de large sur 45MM de haut, le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair), le blanc est interdit. La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.

86 euros en timbre fiscal.

Justificatif de domicile → **si l'usager est hébergé chez un particulier (parents, amis...) → Attestation sur l'honneur de l'hébergeant + Justificatif de domicile de l'hébergeant + Pièce d'identité de l'hébergeant.**

Carte nationale d'identité en cours de validité

Copie intégrale de l'acte de naissance, **sauf si CNI en cours de validité ou expirée de moins de 2 ans.**
(Mention répertoire civil → Justificatif)

Renouvellement → Ancien passeport ou déclaration de perte/vol

Personnes Mineures

2 photographies **récentes**

Coût : Age de l'enfant 0-14 ans → **17 euros** - 15-18ans → **42 euros**

Justificatif de domicile

Carte nationale d'identité en cours de validité (si le mineur en possède une)

Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale

Copie intégrale de l'acte de naissance, **sauf si CNI en cours de validité ou expirée de moins de 2 ans.**

Ancien passeport (renouvellement)

Dans le cas de parents divorcés ou séparés

Il faut présenter :

- La copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale
- Ou l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.

Dans le cas de l'exercice de l'autorité parentale par un tiers

Il faut présenter la copie de la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale.

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés.